

Sarkozy à François Fillon : prends ton bracelet et rentre chez toi

écrit par Messin Issa | 11 mai 2022



Cher François,

J'ai été très heureux d'apprendre que tu as été condamné à

porter le bracelet électronique pendant un an. Comme moi. Alors, bienvenue au club.

Je ne comprends pas pourquoi tu rechignes et pourquoi tu veux aller en cassation. Prends ton bracelet et rentre chez toi.

Ça fait plus de 7 mois que je le porte et ça n'affecte nullement ma vie ou mes activités.

Le bracelet électronique et la peine en sursis, ce sont les meilleures inventions de tous les temps. L'avantage avec le bracelet est qu'il t'empêche de penser à t'évader, puisque tu es en liberté.

J'ai même été avec mon bracelet à l'investiture de Manu. Il m'a avoué, à l'occasion, que j'étais un exemple pour lui et qu'il s'inspirait de ma gestion des affaires de l'État. Il ne va pas tarder à avoir un bracelet, lui aussi.

Pour l'amende de 375.000 euros et des 800.000 à verser à l'Assemblée nationale, c'est pas grand-chose. Au besoin, tu fais comme Pécresse. Tu fais appel aux dons. Et dans ce cas, tu pourras compter sur ma contribution. J'ai déjà envoyé 2000 euros à Valérie, mais elle me les a retournés. Elle trouve que c'était trop. J'en ai profité pour donner 15 euros aux Ukrainiens.

Tu sais, je ne roule pas sur l'or. Je ne roule sur rien, à part sur Carla de temps en temps. Mais ça ne m'enrichit pas.

Tu sais aussi que j'ai renoncé à entrer au Conseil constitutionnel. C'est un manque à gagner de 13.500 euros par mois. Mais je ne regrette pas cette décision. Imagine si je devais siéger au Conseil avec mon bracelet au pied. Je vois déjà ce couillon de Fabius essayer de s'introduire dans mon froc pour voir si je porte ce machin. Si justice il y avait, il devrait en porter lui aussi. Lui et tous les socialistes. Et surtout leur gourou. Mitterrand. Lui, il aurait dû porter des bracelets partout. Aux pieds, aux bras et au zizi. Surtout

au zizi.

Quant à l'inéligibilité de 10 ans, ça me fait rire. Combien de Français sur les 67 millions que nous sommes sont éligibles ? Les Français sont condamnés à l'inéligibilité dès leur naissance.

Alors, ne te plains pas si tu y es condamné à 68 ans. Tu as eu largement le temps de profiter de ton éligibilité.

Amitiés

Nicolas